

## Après-midi à ski – Cercle scolaire de La Jogne

Chers parents, chers moniteurs,

Dans un premier temps, un grand merci pour votre collaboration indispensable à l'organisation de telles journées. Je compte donc sur votre présence aux dates inscrites sur le document annexe. Merci de m'avertir en cas d'empêchement (ou d'erreur de ma part) au 077 406 46 05. Je vous laisserai le soin de consulter le site de l'école pour savoir si les sorties ont lieu ou non.

[www.ecole-lajogne.ch](http://www.ecole-lajogne.ch)

Le lieu de rassemblement se situe devant le garage de la station supérieure afin de libérer la sortie des télécabines

### Sécurité :

- Vous serez responsables d'un groupe de ski et il est nécessaire que chacun respecte les règles de sécurité FIS (cf. annexe).
- Pour information, des secours portés hors des zones balisées sont facturés au responsable du groupe, la station ne prenant pas en charge ces frais.
- Je demande également aux moniteurs de contrôler la vitesse des élèves. Skier devant le groupe est une bonne méthode.
- Fixez des arrêts obligatoires régulièrement le long de la piste afin de contrôler si tout va bien.
- Les enfants de 1H à 4H doivent être accompagnés par un adulte sur le télésiège. Le groupe 1H-4H attendra si nécessaire l'arrivée d'un groupe de grands (5H-8H). Le moniteur pourra ainsi être aidé par un autre adulte.



A chaque sortie, vous recevrez :

- La liste des élèves de votre groupe
- Un numéro/lettre de groupe
- Les n° de téléphone des enseignants et n° d'urgence
- Les abonnements à distribuer et à récupérer à chaque sortie (sauf les cartes privées).
- Le nom des élèves continuant à skier après 15h30.

Le groupe dans son entier fera la dernière descente jusqu'à la station intermédiaire ou jusqu'au village si les conditions sont très bonnes. Les abonnements seront remis aux enseignants vers 15h30 au parc. Libre à vous de remonter pour le reste de l'après-midi.

En cas de problème, appelez l'enseignant qui se chargera de contacter les parents si nécessaire.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous présente, chers parents, chers moniteurs, mes salutations distinguées.

Stéphane Challande  
Responsable d'établissement  
Cercle scolaire de La Jogne

# Les 10 règles FIS de conduite du skieur

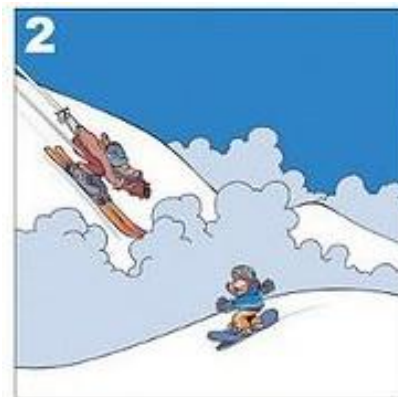
## 1. Respect d'autrui

Tout skieur et snowboarder doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger.



## 2. Maîtrise de la vitesse et du comportement

Tout skieur et snowboarder doit descendre à vue. Il doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et à la densité de la circulation sur les pistes.



## 3. Maîtrise de la direction

Le skieur et snowboarder amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur et snowboarder aval.



## 4. Dépassement

Le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur et snowboarder dépassé.

## 5. Pénétrer et s'engager sur la piste ainsi que virer vers l'amont

Tout skieur et snowboarder qui pénètre sur une piste de descente, s'engage après un stationnement ou exécute un virage vers l'amont doit s'assurer par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui.





## 6. Stationnement

Tout skieur et snowboarder doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes dans les passages étroits ou sans visibilité.

## 7. Montée et descente à pied

Le skieur et snowboarder qui monte ne doit utiliser que le bord de la piste. Il en est de même du skieur et snowboarder qui descend à pied.



## 8. Respect du balisage et de la signalisation

Tout skieur et snowboarder doit respecter le balisage et la signalisation.

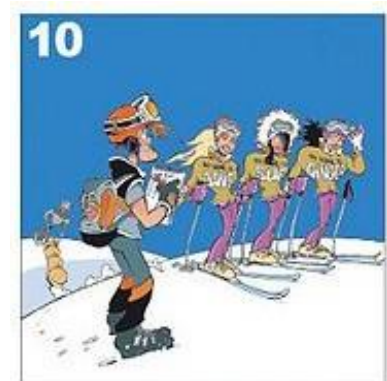


## 9. Assistance

En cas d'accident, tout skieur et snowboarder doit prêter secours.

## 10. Identification

Tout skieur et snowboarder témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenu de faire connaître son identité.



Merci également aux accompagnants de faire respecter ces règles !